



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

P 06

Techniciens en pharmacie :
une première cohorte
à l'avenir prometteur

P 22

La gestion des erreurs
en pharmacie

P 26

L'appréciation de
la contribution : une valeur
ajoutée pour l'équipe

VOL. 12 N° 01
AUTOMNE 2022

L'INTERACTION

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Prescrire du temps en nature

**De nombreux
bienfaits**





Association québécoise
des pharmaciens
propriétaires

Actionnaire de fdp
depuis 1988

Nouveauté

Optionalité Santé et innovations médicales

Investissez dans une tendance forte et porteuse des marchés, et participez à l'évolution de votre profession!

- ◆ Diversifiée dans la recherche, le développement, la production et la distribution de produits et services en santé, médecine et sciences de la vie.
- ◆ Faiblement corrélée aux conditions économiques.

Disponible dans le
Portefeuille privé fdp Perspective



Communiquez avec un conseiller fdp pour en savoir plus sur nos solutions d'investissement.



Gestion
privée

fdpgp.ca

Un placement dans les fonds peut donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les titres des fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les organismes de placement collectif (OPC) ne sont pas garantis; leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels - Gestion privée inc. Financière des professionnels - Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels - Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), qui offre des services de gestion de portefeuille. fdp et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.





PHARMACIEN : UNE PROFESSION QUI EXIGE DE L'ENGAGEMENT

Par Bertrand Bolduc – Président

Ces dernières semaines, il y a eu des échanges sur le groupe Facebook des pharmaciens au sujet de la disponibilité exigée par la profession. J'ai senti une forme de « choc des générations », rien de bien étonnant considérant qu'en pharmacie comme ailleurs, les attentes et motivations des plus jeunes face à leur travail ne sont pas toujours celles des plus âgés.

On sait que les descriptions des générations X, Y, Z sont des généralités et qu'elles ne s'appliquent pas à chaque individu. Pourtant, il y a quand même du vrai dans ces représentations. On ne peut pas nier que les plus âgés ont généralement une tendance plus grande à la loyauté face à leur employeur. Ce trait de caractère est moins présent chez les plus jeunes, qui recherchent un milieu de travail qui reflète leurs valeurs et aspirations. Ces deux approches ont du bon : qui ne connaît pas un baby-boomer resté trop longtemps dans un emploi qui ne le motivait plus ?

La pharmacie a d'extraordinaire que c'est une profession qui peut être exercée partout, et à toute heure. Elle permet à

ceux qui en ont envie de déménager là où bon leur semble et de trouver une pratique à leur image. De plus, il y a toujours la possibilité de mettre en place des projets et développer de nouveaux services.

Si les pharmacies hospitalières et communautaires ne se plient pas à un horaire de bureau traditionnel, c'est parce que les patients ont besoin de nous en soirée ou la fin de semaine. Le médicament est le principal outil thérapeutique, et son service ne peut pas toujours attendre au lundi matin. Comme les médecins, les infirmières ou plusieurs autres professionnels de la santé, nous nous devons d'être présents pour les patients lorsqu'ils ont besoin de nous.

La pénurie de main-d'œuvre est venue changer l'équilibre de pouvoir, et souvent pour le mieux. Maintenant, certains pharmaciens, conscients de cette conjoncture, en profitent pour exiger des horaires de jour et en semaine uniquement ou n'acceptent des contrats de remplacement qu'en fonction de critères bien précis, parfois abusifs. Cette attitude peut être payante à court terme, mais

ne pourra jamais l'être à long terme.

Dans un monde idéal, il y aurait suffisamment de pharmaciens et d'ATP afin que chacun choisisse un horaire qui lui convient. C'est pourquoi nous faisons des représentations pour qu'un exercice de planification de main-d'œuvre soit réalisé. Nul doute que la solution aux problèmes de main-d'œuvre passe par l'augmentation des admissions à nos différents programmes. En poursuivant le développement de la profession et en la rendant plus intéressante encore, nous réussirons à attirer encore plus de jeunes à se joindre à nous !

D'ici là, j'encourage chaque pharmacien à conserver des comportements éthiques et professionnels et à se rappeler l'engagement qu'on se doit d'avoir envers nos patients. L'idée n'est pas de revenir à une époque où on ne vivait que pour travailler : on souhaite tous bénéficier d'une vie de famille ou sociale riche et pouvoir vivre nos passions en dehors du travail. L'idée est de trouver un équilibre qui répond aux besoins des pharmaciens et des patients, et de répartir la charge équitablement entre chacun. ◀



PRESCRIRE DU TEMPS EN NATURE : DE NOMBREUX BIENFAITS

► ÉDITORIAL

- 3** Pharmacien : une profession qui exige de l'engagement

► ACTUALITÉS

- 6** Techniciens en pharmacie : une première cohorte à l'avenir prometteur
- 8** Bienvenue aux nouveaux membres du comité exécutif 2022-2023
- 8** RVO 2023 : un événement en présentiel à mettre à votre agenda!
- 9** Bienvenue aux 317 nouveaux pharmaciens!

► DOSSIER

- 12** Prescrire du temps en nature : de nombreux bienfaits
- 14** Les avantages du contact avec la nature
- 17** Une initiative d'un océan à l'autre
- 19** Devenir pharmacien prescripteur

► ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

- 22** **Déontologiquement vôtre**
La gestion des erreurs en pharmacie



► PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 26 L'appréciation de la contribution : une valeur ajoutée pour l'équipe
- 28 **Question de pratique**
Quelle est la différence entre réaliser une activité professionnelle de manière autonome versus à la suite d'une demande du prescripteur?
- 32 Le petit monde de Clément

► REGARD SUR LA PHARMACIE

- 34 **Dans les médias**
Quand le téléphone ne finit plus de sonner
- 35 **Une pratique non traditionnelle**
Philippe Chartrand, pharmacien entrepreneur en technologie de l'information

L'INTERACTION

ÉDITEUR

Ordre des pharmaciens du Québec
266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1T6
Téléphone : 514 284-9588
Sans frais : 1 800 363-0324
Courriel : communic@opq.org
www.opq.org

RÉDACTRICE EN CHEF

Julie Villeneuve

COORDONNATRICE

Valérie Verville

COLLABORATEURS À CE NUMÉRO

Guyline Bertrand, Louise Bouchard, Caroline Bouffard, Paul Cérat, Nathalie Lacasse, Katia Vo

GRAPHISME

www.gbdesign-studio.com

RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Roy

PUBLICITÉ

Ève Champagne, CPS Média
Téléphone : 450 227-8414, poste 313
echampagne@cpsmedia.ca
Poste publication 40008414

Dépôt légal, 3^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1918-6789

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

L'Ordre des pharmaciens du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société. Il regroupe plus de 9 700 pharmaciens. Plus de 7 000 d'entre eux exercent à titre de salarié ou de propriétaire dans plus de 1 900 pharmacies communautaires et plus de 1 600 pratiquent au sein des établissements publics de santé du Québec. Près de 900 pharmaciens œuvrent notamment à titre d'enseignant ou pour des organismes publics, associatifs ou communautaires.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bertrand Bolduc

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. La reproduction d'extraits est autorisée pour usage à l'interne seulement avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte original. Toute autre demande de reproduction doit être adressée à la Direction des communications de l'Ordre par écrit. Ce document est disponible en ligne au www.opq.org

Photo de couverture : Ivana Cajina

TECHNICIENS EN PHARMACIE : UNE PREMIÈRE COHORTE À L'AVENIR PROMETTEUR

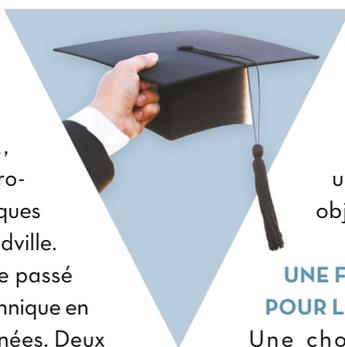
LE PROGRAMME COLLÉGIAL DE TECHNIQUES DE PHARMACIE CÉLÈBRE SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXISTENCE. IMPLANTÉ DANS 10 CÉGEPS PARTOUT À TRAVERS LA PROVINCE DEPUIS LA RENTRÉE 2021, CE PROGRAMME VISE À FORMER LES FUTURS TECHNICIENS EN PHARMACIE QUI TRAVAILLERONT DANS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE ET HOSPITALIER. L'ORDRE S'EST ENTRETENU AVEC DEUX ÉTUDIANTS DU PROGRAMME ET UNE DE LEURS ENSEIGNANTS DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE POUR SAISIR L'ÉTAT D'ESPRIT QUI ANIME CETTE TOUTE PREMIÈRE COHORTE, ET LEURS PERSPECTIVES POUR LE FUTUR. CHOSE CERTAINE, L'AVENIR EST PROMETTEUR !

DES PASSIONNÉS DE PHARMACIE

Pour les fins de cet article, l'Ordre a tenu une discussion avec la pharmacienne Jacinthe Lamoureux, enseignante et coordonnatrice de programme et de département en Techniques de pharmacie au Cégep de Drummondville. Pédagogue hors pair, elle a été par le passé enseignante au DEP en assistance technique en pharmacie pendant une dizaine d'années. Deux étudiants de M^{me} Lamoureux inscrits au nouveau programme ont aussi pris part à cette discussion.

D'abord, Éleine Gamelin, technicienne en santé animale de formation, dont le coup de foudre avec le milieu de la pharmacie s'est produit lorsqu'elle s'est inscrite au programme « Je contribue » pour vacciner les patients contre la COVID-19 en pharmacie. Gestionnaire de nature, ayant une entreprise à son compte, elle espère transposer cette compétence en pharmacie comme future technicienne : « Je veux avoir un rôle de leader dans la pharmacie », dit-elle. Aujourd'hui employée comme ATP en pharmacie d'hôpital, sa passion du domaine ne s'estompe pas.

Ensuite, Alexandre Doucet, un jeune dans la vingtaine, habitué de la pharmacie communautaire : assistant technique depuis 5 ans, il estime avoir eu la piqûre pour ce travail après avoir exercé d'autres fonctions en pharmacie. Plein d'ambition, il



estime qu'il peut en faire beaucoup plus pour les patients, mais aussi les pharmaciens avec qui il partage le quotidien. La technique en pharmacie constitue un chemin idéal pour atteindre cet objectif, affirme-t-il.

UNE FORMATION SOLIDE POUR LES ÉTUDIANTS

Une chose est sûre : le programme de Techniques de pharmacie impressionne par la rigueur de sa structure. Au total, les étudiants doivent faire 2 820 heures de formation, échelonnées sur 3 ans d'études avec un stage lors de la dernière année. Au Cégep de Drummondville, le taux de rétention des étudiants du programme est excellent, et la confiance de les voir diplômés dans 3 à 4 ans est bonne, selon Jacinthe Lamoureux. Cette année, ceux-ci ont eu la chance d'assister à leurs cours en présentiel, un luxe qui n'était pas toujours possible pendant ces deux dernières années de pandémie.

En classe, les futurs techniciens ont des apprentissages divers – l'aspect clinique, technique et de gestion sont abordés dans les cours – pour asseoir les futurs techniciens sur des bases solides. Le technicien de demain sera le « leader organisationnel du laboratoire », s'enthousiasme Jacinthe Lamoureux. Il doit être capable de devenir un superviseur et un

chef d'équipe. Il doit maîtriser les tâches de l'assistant technique, mais aussi être capable de prendre des responsabilités plus complexes pour venir soutenir le pharmacien, qui en a déjà beaucoup à faire.

En finalité, le technicien en pharmacie travaillera de façon mieux coordonnée avec le pharmacien. Il sera aussi mieux outillé pour collecter les données.

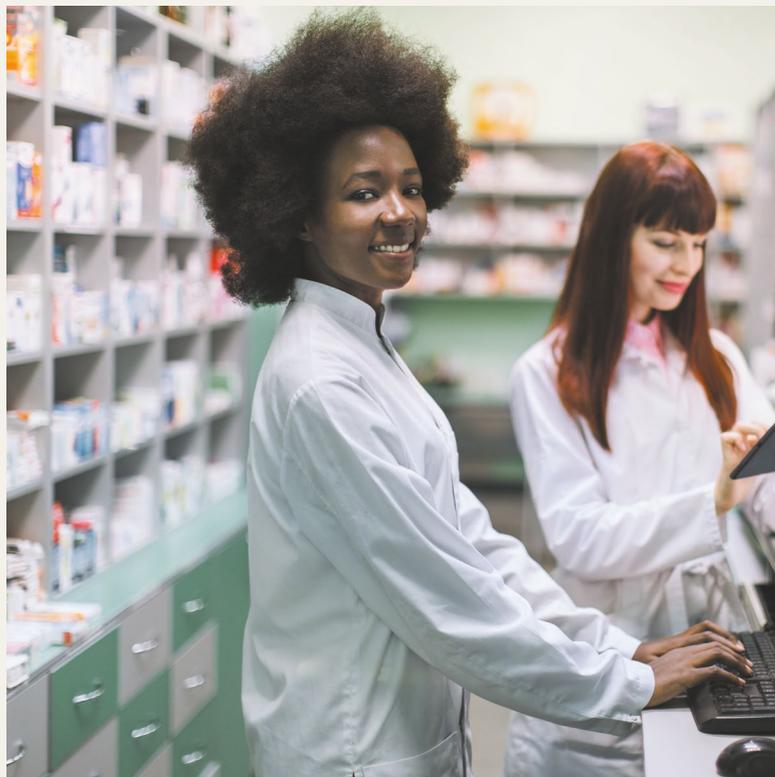
UNE PREMIÈRE COHORTE PRÊTE À TRACER LE CHEMIN

Cette première cohorte, Jacinthe Lamoureux en est particulièrement fière. Selon elle, les étudiants du programme font preuve d'un courage et d'un sens du sacrifice qui est digne de mention. Ces étudiants, futurs techniciens en pharmacie, bien qu'ils soient extrêmement attendus, ne connaissent pas avec précision les tâches qu'ils auront à exécuter, et aussi, le taux horaire qu'ils gagneront. « C'est un saut dans le vide », affirme Alexandre Doucet.

Qu'à cela ne tienne, ceci constitue plutôt un élément de motivation supplémentaire pour Élane et Alexandre. Les deux estiment qu'il s'agit d'une chance inouïe de tracer le chemin pour les générations de techniciens en pharmacie à venir. Cette idée d'être les premiers à avoir la possibilité de faire reconnaître leur futur métier et leur savoir-faire les rend fiers et émus.

Actuellement, les assistants techniques sont souvent formés à de nouvelles activités par le pharmacien, ce qui varie beaucoup d'un milieu de travail à un autre. Grâce à leur formation dans le cadre du programme collégial, nos deux étudiants espèrent qu'ils pourront « harmoniser » les pratiques en pharmacie et les standardiser, de sorte que le pharmacien puisse optimiser les interventions de tout un chacun, au bénéfice des équipes, mais surtout, du patient.

« Il nous manque présentement de temps en pharmacie pour se faire former. On a le sentiment d'être parfois laissé à nous-même. Notre formation sert à régler ce problème », affirme Élane. « On a besoin d'une vraie structure. On veut tellement bien faire et les activités débordent. Après un an de formation, je vois déjà une différence et on me délègue davantage de nouvelles tâches en pharmacie », dit Alexandre.



DES TECHNICIENS DE DEMAIN MOTIVÉS COMME JAMAIS

À l'heure du bilan de cette première année, les deux étudiants sont plus motivés que jamais pour la suite. Pour eux, la première année n'a pas été de tout repos. Un passage nécessaire, où la compréhension théorique est indispensable pour l'appliquer ensuite en pratique.

Et justement, les étudiants s'attendent à une deuxième année où ils seront davantage mis à l'épreuve. Pour eux, ce sera une bonne façon de montrer ce dont ils seront capables, pour démontrer toute la valeur de leur savoir-faire pour répondre aux besoins à venir.

Pour plusieurs cégeps qui proposent ce programme, la période estivale représente le moment où des laboratoires, calqués sur le modèle en pharmacie, seront construits, pour bien mettre en situation les futurs techniciens. Une perspective emballante pour ces pionniers, assoiffés d'en faire plus en pharmacie et d'édifier leur métier de demain. L'avenir est prometteur et la confiance règne : « Il faudra que vous preniez des nouvelles de nous l'année prochaine! », dit Jacinthe Lamoureux avec un grand sourire. ◀



BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2022-2023

L'Ordre est heureux d'accueillir Renée Piette et Éric Gamache, nouveaux élus au comité exécutif. Ils se joindront à Bertrand Bolduc, président, Yann Gosselin-Gaudreault, Josée Grégoire et M^e Édith Rondeau, secrétaire.

Le comité exécutif est constitué de cinq administrateurs, ainsi que de la secrétaire de l'Ordre. Il a pour mandat de superviser l'administration courante des affaires et d'exercer les pouvoirs que lui délègue le conseil d'administration, conformément au Code des professions.

Bienvenue aux nouveaux membres!

Sur la photo, de gauche à droite : Yann Gosselin-Gaudreault, Éric Gamache, Bertrand Bolduc, Renée Piette et Josée Grégoire



RVO 2023 : UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENTIEL À METTRE À VOTRE AGENDA!

Les **26 et 27 mai 2023**, à l'Hôtel Delta Marriott Mont-Sainte-Anne, aura lieu le Rendez-vous de l'Ordre (RVO), un colloque se tenant pendant une journée et demie. Nous avons bien hâte de vous voir à nouveau en personne, pour des conférences, des ateliers, des périodes d'échanges et de festivités!

Le congrès de l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec (APPSQ) suivra le RVO, les 27 et 28 mai, au sein du même établissement. Un forfait vous sera proposé pour assister aux deux événements. Une belle occasion pour réaliser plusieurs heures de formation continue!

Réservez dès maintenant ces dates à votre agenda! Les détails suivront au cours des prochaines semaines.

BIENVENUE AUX 317 NOUVEAUX PHARMACIENS!

Aanounou, Nadia	Boudreau, William	Driad, Manel	Harkous, Maya
Abdellahout, Rami	Bouthillette, Mathieu	Dubé, Alexane	Hébert, Marc
Abdelmoula, Sanae	Bouزيد, Sirine	Dubé, David	Héroux, Audrey
Abdelnour, Charles	Breton, Marie-Pier	Dubé, Benjamin	Hobeychi, Salim
Abdelnour, Rami	Brideau, Sarah	Dufour, Frédérique	Houde, Catherine
Abi-Samra, Maya	Brisebois, Pénélope	Dunlop, Mackenzie	Hoyeck, Robert
Abo Sharbeen, Ahmed	Brochu, Émy	Duong, Tiffany	Hua, Tianna
Abou-Chacra, Rami	Brun-Cormier, Philippe	Dussault, Alexandra	Illuzzi, Jessica
Aierken, Muhemode	Bui, Duc Tâm	Elsaygh, Moustafa	Ip-Can, Christine
Al Khalil, Fadi	Callens, Léa	Ethier, Cynthia	Issa, Mohamad
Antaki, Djaoudat	Careau, Anne-Sophie M.	Falanga-Duchesneau, Justine	Jabbour, Sandra
Apyoghom, Sarkes	Caron, Catherine	Filion, Stéphanie	Jalbert, Arianne
Asbati, Mira Christa	Carrier, Maggie	Forget, Héloïse	Jauvin, Roxanne
Audet, Félix	Champagne, Camille	Fournier, Audrey	Jeanson, Frédérick
Baaboua Nejjar, Siham	Chapleau, Mélanie	Fournier, Émilien	Ji, Cheng
Babikian, Sevag	Charest, Samuel	Frigon, Frédérique	Jones, Jennifer
Bard, Anne-Sophie	Chen, Alice	Furneri, Christina	Kaddour, Jugurtha
Baribeault-Perreault, Alysson	Chong, Kristie	Gagnon, Vladimir	Kadi, Ryma
Beaulieu, Lydia	Choquette, Sydney	Garcia, Jonathan	Kakon, Andrea
Beaurivage-Laroche, Marie-Laurence	Comeau, Jean-Gabriel	Garon, Mathilde	Kaplo, Christophe
Beauséjour, Loriane	Corneau, Laurence	Gaucher, Raphaël	Kemel, Salim
Bégin, Sarah	Costin Balan, Maria	Gaudet, Lysandre	Kezouh, Cassandra
Belahmer, Abla	Côté, Benoit	Gaudreau, Sandrine	Kokozos, Marina
Belhomme, Chris Martine	Côté-Cyr, Joani	Gaudreault, Aurélie	Kramar, Mathew
Bellemare, Léanne	Côté-Roy, Flavie	Gauthier, Gabrielle	Krehic, Amna
Bello, Ledia	Crête, Stéphanie	Gauthier, Thomas	Kwan, Peter
Ben-Khedher, Yacine	Croteau, Ariane	Gervais, Alexandra	Labbé, Laurie
Benoit-Charbonneau, Arielle	Croteau, Arianne	Ghabbour, Mariam	Labranche, Paméla
Bernard, Anne-Julie	Dabouz, Sarah	Gilbert, Élodie	Labrecque, Claudia
Bernier, Laurence	Daher Khouri, Maria	Gingras, Mélanie	Lachapelle, Marie-Serge
Bertrand, Emile	Daigneau, Marie-Eve	Girard, Simon	Laframboise, Marie-Laure
Bérubé, Sandrine	Dansereau, Maude	Gosselin, Catherine	Lafrenière, Laury
Bettahar, Inès Janna	De Lima Bucci Borges, Daniela	Goupil, Pier-Luc	Lai, Alice
Bianchini, Léa	Delaney, Anthony	Gravel, Amélie	Laime Calanche, Edith
Bibi, Jad	Demers, Olivier	Grenier, Ariane	Mercedes
Biebuyck, Alexandra	Denis, Alice	Grewal, Irshpreet-Singh	Lajeunesse-Cyr, Raphaël
Bilodeau, Marianne	Dépelteau, Arianne	Gribaa, Olfa	Lajoie, Rose-Anne
Boisjoly, Dominic	Desmarais-Bérubé, Yannick	Gros, Maya	Lamanna, Marie
Bolduc, Myriam	Diamond, Greer Simone	Guay-Grenier, Sophie	Langevin, Kim
Bouchard, Ann-Sophie	Diarra, Fatoumata	Guillette, Noémie	Lapierre, Anne-Sophie
Bouchard, Audrey	Dion, Nicolas	Guimont, Catherine	Lapointe, Josiane
Bouchard, Samuel	Dion-Laplante, Alice	Haibodi, Shima	Laveaux-Charbonneau, Jade
Boucher, Anne-Sophie	Djabi, Souha Lamis	Hamadouche, Amel	Lavigne, Véronik
Boudi, Karim	Djebbar, Feriel	Hammoud, Ahmed	Le Blanc, Élisabeth
	Doucet, Nathan	Hammoud, Batoul	Leblanc, Marianne

Leblanc, Marie-Laurence	Murugesu, Khaarthikaa	Riopel, Corine	Vigneau, Gabrielle
Leblanc, Philippe	Nadeau, Béatrice	Roach, Yasmine-Islam	Vincent, Keven
Leboeuf, Julie	Nadeau, Julien	Roberge, Alexandra	Vo, Vicky Ngoc Tuyet
Lebreux, Joanie	Nadeau, Valérie	Robillard-Neveu, William	Wang, Shi Jia
Leclerc, Veronique	Nasr, Aya	Robitaille, Daphné	Yang, Christine
Lecours, Cynthia	Ndolimana, Didier	Rolland, Kevin	Yang, Zebang
Legault, Emma	Newberry, Marie-Ève	Roussel, Jade	Zajda, Alexandra
Léger, Gabrielle	Ngo, Thi Thu Trang	Roussin, Myriam	Zanèse, Sandrine
Lemieux, Marie-Pier	Ngo Phong, An	Roy, Alice	Zaouali, Sarah-Rym
Lemnadjelia, Mourad	Nguyen, Hong Ngoc Myriam	Roy, Catherine	Zhu, Yu Chen
Lepage, Ann-Julie	Nguyen, Kim-Hai Thi	Roy, Laurie	
Limoges, Elsa	Nguyen, Phuong-Anh	Sabuga, Argem Joy	
Limoges, William	Normand, Gabrielle	Savard, Noémie	
Lobo, Genesis	Otis, Emy-Lee	Savoie, Claudy	
Lord, Claudia	Ouellet, Éric-Alexandre	Simonet, Fabrice	
Louerguioui, Mounia	Ouellet, Érika	Sinniah, Saranya	
Lteif, Romy	Ouellet, Sandrine	Smati, Mustapha	
Macoviciuc, Maria	Ouimet, Philip	Sonier, Jannie	
Mahious, Radja	Ouy, Yasmeen	Souissi, Sofiane	
Mailloux, Maya Ling	Panait, Bogdan Andrei	Starnino, Samuel	
Makangu, David	Paquet, Gabrielle	St-Germain, Rémi	
Mamdouh, Samy	Paquin, Valérie	St-Jean, Camille	
Mankarous, Madonna	Paradis-Roberge, Marianne	Subramaniam, Abinaya	
Maranda, Camille-Anne	Parent, Geneviève	Sylvain, Andréanne	
Marion, Marie-Claude	Perreault, Adam	Tachdjian, Aline	
Marion, Philippe	Philémon, Sébastien Emmanuel	Taminiaux, Cyprien	
Martin, Béatrice	Pilon, Antoine	Teeluck, Natasha	
Martin, Charles	Pinsonneault, Samuel	Thériault, Evelyne	
Martin, Justine	Plante, Gabrielle	Thury, Mélanie	
Martineau, Ariane	Poirier, Patricia	Tran, Brittany Nam-Tam	
Masse, Ève	Porlier, Louis Alexis	Tran, Winnie	
Maurier, David	Potash, Stéphanie	Tremblay, Ariane	
Meddah, Nabil	Poulin, Marie-Lou	Tremblay, Mathieu	
Mehaji, Lina	Poulin-Gagnon, Gwenaëlle	Tremblay, Médéric	
Merjaneh, Mays	Proulx, Audrey	Truchon, Alex	
Mitrea, Irina	Quinn, Blair	Trudel, Audrey-Anne	
Montplaisir, Carolanne	Rahman, Tasfia	Trudel-Bourgault, Félix	
Montplaisir, Joannie	Raymond, Christine	Tu, Jia Wei	
Morin, Vincent	Rekkabi, Fadoua	Vachon, Geneviève	
Motaghi, Parham	Renaud, Alysso	Vallières, Orianie	
Moya-Alvarez, Jessica	Ricard, Maurane	Vetchinkina, Irina	
Mrchak, Monique	Richard-Laferrrière, Mélodie	Vézina, Laurence	
Murray-Sévigny, Taïna	Ringuette, Chloé	Viau, Anne-Marie	



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous



**AFFICHEZ UNE
OFFRE D'EMPLOI**
et trouvez le pharmacien
qu'il vous faut!

Nous vous proposons un forfait qui inclut :

- L'affichage en ligne de votre offre d'emploi pendant 30 jours
- La diffusion de votre offre dans *La Dépêche*

**Un service simple, rapide, qui permet de joindre
les 10 000 pharmaciens du Québec!**

Pour en savoir plus : opq.org/offres-demploi

PRESCRIRE DU TEMPS EN NATURE DE NOMBREUX BIENFAITS

Par 37^e AVENUE

14

LES AVANTAGES DU CONTACT AVEC LA NATURE

17

UNE INITIATIVE D'UN OCÉAN À L'AUTRE

19

DEVENIR PHARMACIEN PRESCRIPTEUR

Par Louise Bouchard, 37^e AVENUE

Hippocrate a déjà dit que la nature guérissait les malades. Le père de la médecine serait certainement surpris d'apprendre l'existence du nouveau programme Prescri-Nature, ou peut-être serait-il déçu de savoir que finalement, durant des siècles, on a oublié cet aspect essentiel de son enseignement.

Passer du temps en nature. Voilà ce que les quelque 45 000 pharmaciens, médecins et autres professionnels de la santé du Québec peuvent prescrire à leurs patients depuis le printemps 2022. Le programme Prescri-Nature a notamment reçu l'aval de l'Ordre des pharmaciens du Québec et du Collège des médecins du Québec.

Le programme propose de donner un conseil sous la forme d'une prescription précise et détaillée, pour bénéficier des bienfaits d'une exposition aux beautés de la nature.

Les humains que nous sommes – tout comme Hippocrate – savons bien qu'une promenade au grand air remet les idées en place. Des études scientifiques sont allées plus loin et ont démontré que l'exposition à la nature peut induire des effets semblables à la médication.

Ces bénéfices vont de la diminution du taux de cortisol dans le sang, à une réduction du risque de développer des maladies cardiovasculaires et du diabète en passant par une foule d'avantages dans le bien-être quotidien, comme la stimulation de la mémoire et de la satisfaction. Les experts ont observé des résultats concluants et comparables à la médication chez les enfants, comme l'amélioration de la concentration pour les enfants atteints du trouble de déficit d'attention avec hyperactivité.

Le dossier qui suit fait état de ces résultats, du déploiement du programme à l'échelle canadienne et explique la marche à suivre pour prescrire du temps en nature. Une lecture essentielle, dirait peut-être Hippocrate.



LES AVANTAGES DU CONTACT AVEC LA NATURE

Par Caroline Bouffard, 37^e AVENUE

Les intuitions quant aux bienfaits de la nature sur la santé se concrétisent. « Il existe désormais des preuves scientifiques que les effets bénéfiques de la nature sont alimentés par de multiples stimuli sensoriels, résultant d'une interaction consciente avec les environnements naturels », confirme Emmett Phil Coriat, pharmacien, guide-praticien en sylvothérapie, entrepreneur social et ambassadeur de Prescri-Nature.





« Au début des années 1980, le principe de « bains de forêt », ou *shinrin-yoku*, est introduit au Japon pour alléger le stress des citoyens. Ces immersions en forêt auraient un effet relaxant, notamment en raison de certaines molécules libérées par les arbres, les phytoncides, qui seraient bénéfiques pour la santé des humains. »

Prescri-Nature est le premier programme québécois de prescriptions d'exposition à la nature basé sur des données probantes. Il s'inspire de PaRx, une initiative de la BC Parks Foundation lancée à l'automne 2020. L'objectif de Prescri-Nature est de rendre la prescription de temps en nature simple et efficace. Le programme propose des ressources pratiques et des documents que les professionnels de la santé peuvent distribuer à leurs patients.

Au début des années 1980, le principe de « bains de forêt », ou *shinrin-yoku*, est introduit au Japon pour alléger le stress des citoyens. Ces immersions en forêt auraient un effet relaxant, notamment en raison de certaines molécules libérées par les arbres, les phytoncides, qui seraient bénéfiques pour la santé des humains.

Ce n'est que vers la fin des années 1990 que des études scientifiques sur les effets physiologiques des bains de forêt sont réalisées. Plusieurs études et méta-analyses ont été produites depuis. Elles démontrent clairement les bienfaits de la nature sur la santé globale.

UNE QUESTION DE DOSE

Ces études ont permis d'établir la « dose » optimale de nature, soit une exposition quotidienne de 20 à 30 minutes pour un total de 120 minutes par semaine.

« Cela vient de deux grappes d'études importantes », explique Claudel Pétrin-Desrosiers, médecin de famille, présidente de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) et ambassadrice de Prescri-Nature. « La première a été réalisée au Japon sur des centaines de patients et a été reconduite une deuxième fois avec des résultats presque identiques. Elle a permis de mesurer une diminution significative de la tension artérielle, de la fréquence cardiaque et du taux sanguin de cortisol après 20 minutes en nature. »

La deuxième grappe d'études, réalisées au Royaume-Uni auprès de 20 000 patients, a révélé que les gens qui passaient de deux à trois heures par semaine en nature obtenaient de meilleurs résultats, dans les différents questionnaires, peu importe si cette exposition était obtenue en tranches de cinq minutes à la fois ou lors d'une exposition de deux heures en continu.

« Ce qu'on en déduit, c'est que pour avoir les bienfaits sur le cortisol, la tension, la fréquence cardiaque, on recommande une exposition d'au moins 20 minutes pour un total de deux à trois heures par semaine », poursuit Claudel Pétrin-Desrosiers.

UNE EXPÉRIENCE MULTISENSORIELLE

Les mécanismes impliqués dans l'interaction entre la nature et la santé humaine ne sont pas encore clairement identifiés. Cependant, en mai 2021, l'Institut de cardiologie de Montréal publiait le rapport *Les bienfaits de la nature sur la santé globale*, réalisé pour la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).



« [...] il semble évident que les effets bénéfiques de la nature sur la santé physique et psychologique proviennent vraisemblablement des multiples stimulations sensorielles qui découlent de l'interaction avec les environnements naturels. »



La revue de littérature et l'appréciation du niveau de preuve scientifique que font les auteurs leur permettent d'affirmer ceci : « [...] il semble évident que les effets bénéfiques de la nature sur la santé physique et psychologique proviennent vraisemblablement des multiples stimulations sensorielles qui découlent de l'interaction avec les environnements naturels. »

« Ça, c'est une révolution, admet Emmett Phil Coriat. C'est vraiment une science émergente. Avant, on se référait beaucoup à la théorie de la biophilie du biologiste Edward Wilson, qui disait en quelque sorte que notre connexion à la nature était inscrite dans notre ADN, dans nos cinq sens, qu'on était faits pour vivre dans la nature malgré l'urbanisation. »

DES BIENFAITS PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

On trouve sur le site **Prescri-nature.ca** la liste complète des bienfaits physiques et psychologiques que procure l'exposition à la nature, tant pour les adultes que pour les enfants, ainsi que les liens vers les études scientifiques.

Chez les adultes, en plus de la diminution significative du taux de cortisol, le temps passé en nature diminue le risque de développer des maladies cardiovasculaires, de l'hypertension artérielle et du diabète. Des études tendent également à démontrer une stimulation de la mémoire, de la créativité et la satisfaction au travail. La science a également permis d'établir que les personnes âgées vivant à proximité d'un espace vert jouissaient d'une plus grande longévité.

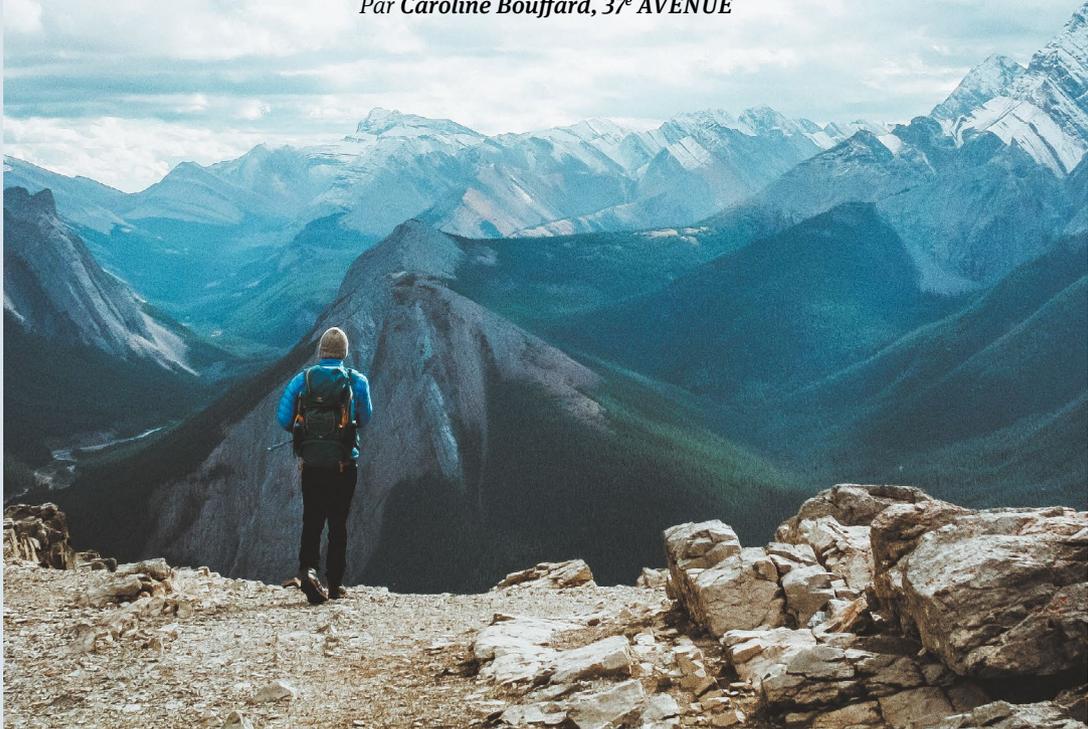
Chez les enfants qui passent du temps en nature, les bienfaits suivants ont été observés :

- Plus de résilience et moins de symptômes anxieux et dépressifs ;
- De meilleurs résultats scolaires ;
- Une amélioration de la concentration des enfants atteints du trouble de déficit d'attention avec hyperactivité, à des niveaux similaires à la prise de médicament.

Les activités en nature auraient également un impact positif sur la cohésion sociale. « Il y a des études qui parlent de l'amélioration de la santé relationnelle ou organisationnelle. La nature peut offrir un contexte favorable pour souder des équipes de travail et mettre de l'avant l'intelligence collective », explique Emmett Phil Coriat. ◀

UNE INITIATIVE D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Par Caroline Bouffard, 37^e AVENUE



Depuis mai 2022, les professionnels de la santé partout au Canada peuvent prescrire la nature à leurs patients. Lancé en Colombie-Britannique à l'automne 2020, il aura suffi d'un peu moins de deux ans au programme d'exposition à la nature pour être adopté d'ouest en est. Retour sur cette rapide progression.

Si la prescription d'exposition à la nature est une nouveauté au Canada, elle existe depuis près de 40 ans au Japon où les « bains de forêt », ou *shinrin-yoku*, sont recommandés aux citoyens stressés. En Amérique du Nord, les États-Unis ont été les premiers à faire l'expérience des ordonnances de temps en nature, appelées *Park Prescription* en anglais. Chez nos voisins du Sud, il s'agit davantage d'un mouvement populaire que d'un programme encadré et structuré.

UNE NAISSANCE SUR LA CÔTE OUEST

Le premier programme provincial en Colombie-Britannique est l'initiative de Melissa Lem, médecin de famille qui pratiquait autrefois à Toronto. Convaincue des bienfaits de la nature sur la santé, elle avait recommandé à l'un de ses patients souffrant de stress de passer du temps en nature.

Melissa Lem s'est associée à d'autres professionnels de la santé britanno-colombiens qui souhaitaient améliorer la santé de leurs patients en



les connectant à la nature. En collaboration avec la BC Parks Foundation, elle et ses collègues ont créé Park Prescription, ou PaRx, le premier programme du genre au Canada.

Comme Prescri-Nature, PaRx vise à informer les professionnels de la santé sur les bienfaits des expositions à la nature, données probantes à l'appui, et à les outiller afin qu'ils prescrivent la nature dans le cadre de leur pratique.

Officiellement lancé en novembre 2020, le programme vise également la réduction des obstacles à l'accès à la nature par le biais de différents partenariats. L'Université de la Colombie-Britannique a, par exemple, décidé d'ouvrir ses jardins botaniques et japonais aux personnes ayant une ordonnance pour la nature. Selon PaRx, ce sont les nouveaux arrivants et les résidents des quartiers du centre-ville qui ont le plus de mal à accéder aux espaces verts.

UNE ADHÉSION RAPIDE

Au printemps 2021, ce sont les professionnels de la santé de l'Ontario qui emboîtent le pas à ceux de la Colombie-Britannique en adhérant à PaRx. La Saskatchewan (juillet 2021), le Manitoba (octobre 2021) et les provinces maritimes et l'Alberta (avril 2022) ont suivi par la suite. Le Québec a lancé sa version francophone, Prescri-Nature, en mai 2022.

Toujours par souci de rendre la nature plus accessible, la carte d'entrée Découverte de Parcs Canada est offerte gratuitement depuis avril 2022 aux patients qui reçoivent une prescription d'exposition à la nature d'un professionnel de la santé inscrit à PaRx. Le laissez-passer annuel donne accès à plus de 80 parcs et sites nationaux partout au pays. Des pourparlers seraient également en cours avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

L'EXPÉRIENCE DE TIM SMITH, PHARMACIEN AU MANITOBA

Tim Smith est pharmacien à Winnipeg au Manitoba depuis 10 ans et siège au conseil d'administration

« Les gens savent intuitivement que la nature est bénéfique pour eux. Ce qui les étonne souvent, c'est qu'il y a des données et des études scientifiques qui le prouvent. »

– Tim Smith, pharmacien

de Pharmacists Manitoba. C'est à ce titre qu'il a participé à la mise sur pied de PaRx dans sa province. Le programme y a été lancé à l'automne 2021.

Depuis, il prescrit la nature à ses patients. « Le défi demeure de rendre le tout plus formel, précise le pharmacien. Que cela soit reçu comme une prescription et non comme une simple recommandation. » L'autre enjeu est d'ajouter ce nouvel outil dans un contexte où les pharmaciens reçoivent déjà beaucoup de demandes de part et d'autre.

Selon Tim Smith, « la clé du succès, c'est d'être le plus précis possible avec les patients. » Il s'assure de prescrire des expositions à la nature qui sont détaillées et réalisables, en prenant le temps de déterminer les lieux accessibles, la durée et les jours. On passe ainsi d'une simple aspiration à un but précis inscrit à l'horaire.

Rencontre-t-il de la méfiance de la part des patients lorsqu'il ajoute l'exposition à la nature aux soins prescrits ? « Les gens savent intuitivement que la nature est bénéfique pour eux. Ce qui les étonne souvent, c'est qu'il y a des données et des études scientifiques qui le prouvent. Ils sont également étonnés de recevoir une prescription qui n'est pas un médicament. La population serait étonnée d'apprendre à quel point les pharmaciens peuvent se montrer sceptiques au sujet de la médication comme fin en soi. Dans un monde idéal, nous voulons que les gens regagnent leur santé avec peu ou pas de médicaments. » ◀

DEVENIR PHARMACIEN PRESCRIPTEUR

Par Caroline Bouffard, 37^e AVENUE



Depuis le lancement du programme Prescri-Nature en mai 2022, les prestataires de soins de santé agréés, des pharmaciens aux médecins en passant par les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les travailleurs sociaux, les psychologues et les psychoéducateurs, peuvent prescrire du temps à passer en nature. Au Québec, cela représente 45 000 professionnels de la santé qui peuvent intégrer la nature à leur pratique.

Le programme a reçu l'appui de plusieurs corps de professionnels, dont l'Ordre des pharmaciens du Québec et le Collège des médecins du Québec.

Afin de s'outiller et d'en apprendre davantage sur les données probantes sur lesquelles repose le programme, les pharmaciens peuvent s'inscrire comme prescripteurs sur le site du programme¹. Ils recevront un fichier de prescription personnalisé avec un code de fournisseur unique ainsi que des instructions sur la manière de prescrire et d'enregistrer les prescriptions de temps en nature.

« Une recommandation écrite, prenant la forme d'une prescription, serait plus efficace qu'une suggestion verbale, selon les études. À cela s'ajoute le lien de confiance qui lie le patient au professionnel de la santé. »



Prescri-Nature offrira gratuitement cet automne deux séances guidées à distance de 90 minutes aux pharmaciens et aux autres professionnels de la santé qui s'inscrivent sur le site. « Nous souhaitons que les professionnels expérimentent eux-mêmes l'exposition à la nature », explique Emmett Phil Coriat, pharmacien, guide-praticien en sylvothérapie, entrepreneur social et ambassadeur de Prescri-Nature. « Car il n'y a pas que l'évidence. Il y a aussi l'expérience qui permet de goûter soi-même aux bienfaits. »

Le programme est cependant victime de son succès et sa petite équipe de bénévoles peine à répondre à la demande. « On a beaucoup plus de demandes que ce qu'on est capable de gérer, confirme Emmett Phil Coriat. Mais il n'est pas nécessaire d'être inscrit pour prescrire du temps en nature. Le site répertorie tous les bienfaits, les études scientifiques et propose aussi des feuillets pour des profils spécifiques. »

COMMENT PRESCRIRE LA NATURE ?

« Nous avons choisi d'utiliser le terme prescription, parce ce que ça résonne dans l'esprit des gens. Mais on ne parle pas ici d'acte protégé », précise Claudel Pétrin-Desrosiers, médecin de famille, présidente de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) et ambassadrice de Prescri-Nature.

La dose à prescrire? Deux heures par semaine, 20 minutes et plus à la fois. Selon les recherches, c'est le temps d'exposition optimal pour obtenir des résultats bénéfiques pour la santé et le bien-être, dont une diminution significative du cortisol dans le sang et de la pression artérielle.

Une recommandation écrite, prenant la forme d'une prescription, serait plus efficace qu'une suggestion verbale, selon les études. À cela s'ajoute le lien de confiance qui lie le patient au professionnel de la santé. Des enquêtes révèlent que les professionnels de la santé se classent régulièrement parmi les professionnels les plus dignes de confiance dans le pays. Leurs recommandations ont un poids non négligeable.

¹ <https://www.prescri-nature.ca/commencer>



« Pour les ambassadeurs de Prescri-Nature, la nature devrait faire partie de toute conversation portant sur les saines habitudes de vie et devrait être présentée comme le quatrième pilier de la santé avec l'alimentation, l'exercice et le sommeil. »

LA NATURE, NOUVEAU PILIER DE LA SANTÉ

« Dans ma pratique, l'exposition à la nature fait déjà partie de ce que je propose pour accompagner la psychothérapie ou la pharmacothérapie, explique Claudel Pétrin-Desrosiers. J'en parle aussi de plus en plus pour les cas d'hypertension artérielle. Nous avons des données qui démontrent qu'une exposition régulière à des espaces verts peut être un ajout intéressant au traitement conventionnel. »

Pour les ambassadeurs de Prescri-Nature, la nature devrait faire partie de toute conversation portant sur les saines habitudes de vie et devrait être présentée comme le quatrième pilier de la santé avec l'alimentation, l'exercice et le sommeil.

Mais à quoi réfère-t-on précisément, quand on parle de nature et d'espaces verts? « C'est une excellente question. Il n'y a pas de définition universelle dans la nature. C'est très subjectif, ce qu'on perçoit comme étant un espace naturel, admet Claudel Pétrin-Desrosiers. On a souvent l'image très nord-américaine de la nature sauvage et des grands espaces. Mais les études démontrent qu'il y a des effets bénéfiques sur la santé psychologique et physique lors d'activités qui incorporent la nature comme le jardinage, les activités d'horticulture et de préservation de l'environnement. On peut donc retirer des

bienfaits dans des parcs urbains de proximité ou des ruelles vertes. »

Emmet Phil Coriat est du même avis. Les espaces verts, même en ville, conviennent comme lieux d'exposition à la nature. « Je guide des marches de sylvothérapie dans les parcs urbains. C'est d'abord et avant tout les urbains qui en ont besoin! »

Pour que la prescription soit efficace, il est recommandé d'être explicite avec le patient et de prendre le temps d'identifier où et quand les expositions pourront être faites.

BON POUR L'HUMAIN, BON POUR LA PLANÈTE

On ne peut ignorer le possible retour d'ascenseur que ces percées pourraient permettre. « La nature est en voie de devenir un pilier de la santé publique avec le sommeil, l'alimentation et l'exercice physique, avance Emmet Phil Coriat. Il faut se souhaiter que les Québécoises et Québécois soient encore plus soucieux de protéger ce qui leur fait du bien. »

Les recherches montrent en effet que les personnes qui passent du temps dans la nature sont plus susceptibles de la protéger. Ainsi, non seulement les pharmaciens peuvent améliorer la santé de leurs patients en prescrivant des séjours en nature, mais ils font aussi leur part pour la planète. ◀

DÉONTOLOGIQUEMENT VÔTRE

LA GESTION DES ERREURS EN PHARMACIE

Par la *Direction des enquêtes*

Vous êtes en service à la pharmacie et un patient vous appelle après être passé prendre un médicament, puisqu'il vient de réaliser après deux jours que la couleur des comprimés n'est pas la même que d'habitude. Vous lui demandez de revenir à la pharmacie pour vérifier, et vous constatez qu'il a reçu la mauvaise dose. Vous l'en informez, tout en lui offrant vos excuses sans lui préciser que vous êtes le pharmacien responsable de cette erreur. Il vous dit que ce n'est pas grave et

vous jugez, pour votre part, que les risques sur sa santé sont mineurs. Vous procédez donc à l'échange des comprimés; le patient vous remercie et quitte la pharmacie.

Vous jetez les comprimés retournés dans le bac des médicaments pour destruction et continuez votre travail comme si rien ne s'était passé. Un an plus tard, il se produit un deuxième événement pour ce patient et il décide de porter plainte auprès du syndic à propos de ces deux situations.



« De façon concrète, vous devez inscrire des notes claires afin de décrire la situation, sans détruire les informations relatives au service erroné. »

QUELLE CONDUITE TENIR LORS D'UNE ERREUR ?

Peu importe les conséquences réelles ou probables d'une erreur et la réaction du patient face à celle-ci, vous devez inscrire une note détaillée à son dossier et effectuer le suivi approprié. L'article 59 du *Code de déontologie des pharmaciens* le précise clairement.

« Le pharmacien doit, dès qu'il en a connaissance, s'assurer que son patient soit informé de toute erreur qu'il a commise en lui rendant un service pharmaceutique. De plus, il doit inscrire une mention de cette erreur au dossier du patient et prendre les mesures appropriées afin d'en limiter les conséquences sur la santé de son patient. »

De façon concrète, vous devez inscrire des notes claires afin de décrire la situation, sans détruire les informations relatives au service erroné. Vous devez évaluer si une consultation médicale est nécessaire et, s'il y a lieu, suggérer au patient de consulter un médecin ou un autre professionnel de la santé. Vous devez également lui offrir de communiquer avec ce dernier afin de l'aviser de l'erreur et discuter de la conduite à tenir.

Les notes au dossier doivent être facilement repérables lors de la consultation par un autre pharmacien. De plus, vous devez effectuer les suivis appropriés et les noter au dossier ou du moins, vous assurer que ce sera fait par un collègue si vous n'êtes pas en mesure de les effectuer vous-même.

Une bonne pratique serait également de consigner ces informations dans un registre d'erreurs

(incidents/accidents) puisqu'il s'agit d'un outil précieux permettant entre autres de déterminer le type d'erreurs récurrentes commises et de mettre en place des mesures ou procédures préventives. N'oubliez pas non plus de communiquer avec le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre (FARPOPQ) afin de vous assurer de bien respecter vos obligations en vertu de votre contrat d'assurance.

QUE NOUS APPREND L'EXEMPLE PRÉSENTÉ ?

Dans l'exemple en introduction, le pharmacien n'a pas respecté l'article 59 de son code de déontologie, car il a omis de noter la situation au dossier du patient. De plus, s'il avait effectué les suivis appropriés et s'il les avait détaillés au dossier, il serait en meilleure posture pour bien expliquer ses démarches au syndic. Toutefois, peu importe qu'il y ait demande d'enquête ou non, l'objectif premier d'inscrire des notes de suivis aux dossiers est de permettre à vos collègues d'être au courant de la situation, d'être en mesure d'analyser les informations et d'agir en conséquence, pour le bien du patient.

QU'EN EST-IL LORSQUE VOUS CONSTATEZ UNE ERREUR COMMISE PAR UN AUTRE PHARMACIEN ?

Bien que l'article en question semble à priori viser le pharmacien qui a commis l'erreur, tout pharmacien informé d'une erreur commise à partir de sa pharmacie ou même d'une autre pharmacie devrait la consigner au dossier de la même façon que s'il en était l'auteur et s'assurer que les suivis appropriés sont effectués. Il devrait également faire en sorte que le pharmacien exécutant soit informé de cette erreur même s'il s'agit d'un pharmacien remplaçant. S'il n'est pas à l'aise de contacter lui-même ce pharmacien, il peut en aviser le pharmacien propriétaire qui s'engagera à prendre le relais.

QUE NOUS APPRENNENT LES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES ?

Plusieurs décisions traitent d'infractions commises relativement à l'article 59 du *Code de déontologie des pharmaciens*. La plupart de ces infractions sont commises par le pharmacien responsable de l'erreur, mais il peut arriver que ce ne soit pas le cas.

« La gestion des erreurs et la consignation adéquate de celles-ci au dossier du patient ne sont pas facultatives. »



L'affaire Barber-Lanthier¹ est un bon exemple : le pharmacien exécute un renouvellement de Flomax pour un patient, ainsi qu'une nouvelle ordonnance de sulfate ferreux pour la fille d'un autre client. La caissière appelle le patient pour le service du Flomax, mais c'est le père de la fille devant recevoir du sulfate ferreux qui s'avance à la caisse. Il paie et quitte la pharmacie. L'erreur est découverte rapidement, mais l'adresse et le numéro de téléphone au dossier de la patiente ne sont pas à jour, bien qu'elles le soient sur l'ordonnance. Le bon médicament est laissé dans un panier quelques jours avec

une note du pharmacien, car il a la certitude que le père constatera l'erreur. Il n'inscrit pas de note au dossier et n'avise pas le pharmacien propriétaire de la situation. Ce dernier réalise l'erreur commise uniquement au moment du service subséquent et en avise le père de la patiente, mais l'enfant a déjà consommé le médicament erroné.

Dans sa décision, le conseil mentionne : « L'infraction reprochée à l'intimé concerne l'insuffisance des démarches entreprises par lui, une fois informé de l'erreur, afin de limiter les conséquences sur la santé de la patiente. Simplement laisser une note dans le panier de l'ordonnance n'atteint pas les exigences de l'article 59 du Code de déontologie des pharmaciens. »

Dans l'affaire Mourad², la pharmacienne réalise qu'elle a remis le mauvais médicament à la patiente (remise de Teva-Emtec-30 au lieu Teva-Oxycocet) et l'en avise. Au moment de corriger la situation, elle annule les informations concernant le service de Teva-Emtec au dossier sans y laisser de note à cet effet. Elle ne génère pas non plus de rapport d'incident/accident. Les informations contenues au dossier laissent croire que la patiente a reçu du Teva-Oxycocet dès le départ. Le conseil de discipline souligne à propos des autres professionnels pouvant avoir à consulter le dossier de la patiente ce qui suit : « Or, ils pouvaient potentiellement être induits en erreur puisqu'il n'y était pas indiqué que la patiente a pris la mauvaise médication. Le dossier ne reflétait donc pas la réalité. »

EN RÉSUMÉ

La gestion des erreurs et la consignation adéquate de celles-ci au dossier du patient ne sont pas facultatives. Que vous soyez le pharmacien ayant commis l'erreur ou non, que celle-ci se soit produite dans votre milieu d'exercice ou ailleurs, qu'elle ait provoqué des conséquences sur la santé du patient ou non, que ce patient soit une connaissance proche de vous ou non, vous avez des obligations déontologiques à respecter lorsque vous détectez une erreur ou lorsqu'elle vous est rapportée. Une procédure interne relative à la gestion des erreurs dans votre milieu de travail est donc nécessaire afin d'éviter certains dérapages³. Pensez-y! ◀

¹ Pharmaciens (Ordre professionnel des) c. Barber-Lanthier, 2018 CanLII 56191 (QC CDOPQ), <https://canlii.ca/t/hsmch>

² Pharmaciens (Ordre professionnel des) c. Mourad, 2020 QCCDPHA 34 (CanLII), <https://canlii.ca/t/j9tt0>

³ Guide d'exercice - Gérer les incidents et accidents dans la prestation des soins et services pharmaceutiques, Ordre des pharmaciens du Québec et FARPOPQ, <https://www.opq.org/materiel-documentation/gerer-les-incident-et-accidents-dans-la-prestation-des-soins-et-services-pharmaceutiques>

Le syndic enquête : à quoi s'attendre ?



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous



Qui peut demander
une enquête ?



Qu'est-ce qui
détermine si elle
est recevable ?



Qui est au courant
qu'une enquête
est en cours ?



Si je suis visé par
une enquête, serai-je
informé de ce qu'on
me reproche ?



Que vous soyez visé par une enquête ou encore simplement contacté par le syndic au sujet d'une situation, ce dépliant répond aux questions fréquentes en vous présentant brièvement chacune des étapes du déroulement d'une enquête.

Consultez-le au **opq.org** !

L'APPRÉCIATION DE LA CONTRIBUTION : UNE VALEUR AJOUTÉE POUR L'ÉQUIPE

Par Louise Bouchard, 37^e AVENUE

Souvent redoutée, tant de la part des gestionnaires que des membres du personnel, l'évaluation des employés ou l'appréciation de la contribution, comme elle est maintenant appelée, peut pourtant favoriser l'engagement de l'équipe et augmenter la productivité et le bonheur au travail. Voici comment faire pour ne plus se priver de cet outil indispensable.

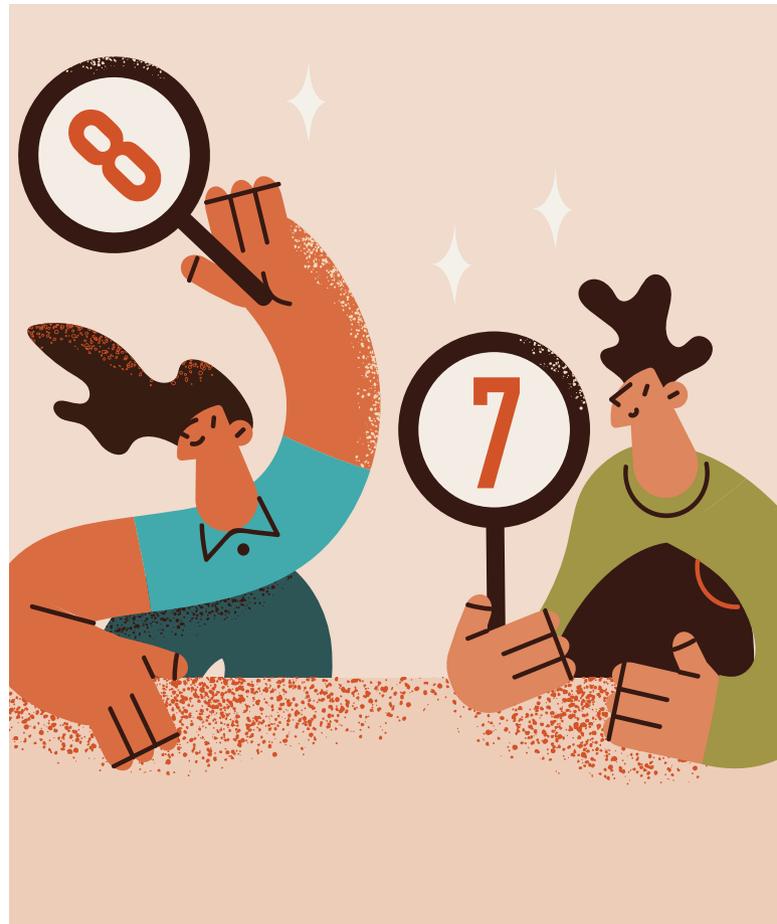
« Pour en faciliter l'usage et multiplier ses bienfaits, ce processus d'évaluation doit être contextualisé à la culture de l'entreprise », lance d'entrée de jeu Julie Tardif, CRHA, associée chez Iceberg Management, conférencière et formatrice agréée.

En un mot, les critères d'appréciation sont établis conformément à la mission et aux valeurs de l'entreprise : service à la clientèle, aide au public, bienveillance, écoute et ouverture, etc. Sinon, l'opération risque fort d'être reléguée aux oubliettes.

ABC DE L'APPRÉCIATION DE LA CONTRIBUTION

Le processus n'est pas sorcier s'il est abordé avec une perspective logique. Julie Tardif conseille aux gestionnaires de se référer aux questions d'embauche et aux critères de sélection pour composer un questionnaire. « Si ce processus de recrutement a été bien fait, c'est facile de transposer les éléments requis en repères pour une évaluation annuelle, par exemple. Et les employés en apprécieront la cohérence », précise-t-elle.

Le questionnaire d'évaluation ou d'appréciation se doit d'être complet et précis. Les compétences comme les comportements doivent en faire partie. « L'employeur doit se demander si l'employé contribue à la réalisation de la mission de la pharmacie, à travers les valeurs et la vision. On peut aisément construire un questionnaire complet avec ces éléments », précise Julie Tardif.



Pour faciliter l'évaluation, en groupe ou par un gestionnaire, les critères doivent être définis avec des exemples concrets. Le « service à la clientèle » devient donc « l'employé a à cœur de répondre au besoin du client qui lui demande de l'aide », par exemple. Et si l'évaluation comporte une échelle de mesure, il faut qu'elle soit paire pour éviter l'effet centriste qui apporte peu d'information. Par exemple :

- Dépasse les attentes
- Répond aux attentes
- Nécessite des améliorations
- Ne correspond pas aux attentes

Julie Tardif apprécie beaucoup le mécanisme de l'auto-évaluation. « C'est un regard sur soi-même qui permet de développer sa capacité introspective et qui favorise ensuite un échange bidirectionnel plus riche. »

Les gestionnaires et superviseurs qui mènent ces processus devraient s'assurer d'en faire des expériences positives. « Ils n'ont qu'à penser à leurs propres évaluations de rendement et à ce qu'ils y ont vécu et comment ils se sont sentis. Avec un message fort d'amélioration et de recadrage, le moment d'évaluation peut être très plaisant », ajoute Julie Tardif.

ÉVALUATION SELON LE TYPE DE GESTION

La tendance actuelle est d'utiliser la méthode des cercles de qualité, explique Julie Tardif. Il s'agit d'une évaluation en équipe, qui va de pair avec une haute responsabilisation des employés, dans un milieu agile. « On ne veut pas que tout repose sur le pharmacien, on veut des comités d'employés qui évaluent leurs résultats en équipe et qui savent qu'ils font partie de la solution. »

Dans un milieu plus formel, et plus hiérarchisé, l'évaluation peut se faire entre le gestionnaire immédiat (pharmacien ou superviseur pour le laboratoire et gérant pour les employés sur le plancher) et l'employé, avec une auto-évaluation, si possible, qui sera discutée lors d'une rencontre annuelle.

« En duo ou en équipe, c'est le moment privilégié pour discuter et établir des objectifs, des besoins d'accompagnement, de développement ou de formation pour combler les écarts entre les attentes et la réalité », dit Julie Tardif. ◀

« Les gestionnaires et superviseurs qui mènent ces processus devraient s'assurer d'en faire des expériences positives. »

ÉVALUATION DES PHARMACIENS – UN EXEMPLE DE MISE EN PRATIQUE

La pharmacienne propriétaire Julie Dansereau a mis en place une évaluation pour les six pharmaciens de son établissement en utilisant le questionnaire d'auto-inspection fourni par l'Ordre des pharmaciens du Québec. Elle propose ensuite une rencontre individuelle, puis en équipe. « Il est certain que notre pratique de base est bien maîtrisée. Je voulais un outil qui nous permettrait d'aller plus loin, de faire plus et mieux », explique-t-elle.

Bien que le processus ait été freiné à cause de la COVID-19, Julie Dansereau compte bien le réinstaurer prochainement. « Nous l'avons fait à trois reprises et ça nous a aidés à dédramatiser le processus d'inspection et d'évaluation. On connaît dorénavant ce qui est demandé. »

En plus de la vérification de l'atteinte des standards de pratique, l'évaluation a permis d'améliorer le service au public et le climat de travail. « Il y a eu une nette amélioration du dialogue entre collègues. Aussi, on s'est fixé des objectifs précis pour assurer une amélioration continue de nos services. »



QUESTION DE PRATIQUE

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE RÉALISER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE MANIÈRE AUTONOME VERSUS À LA SUITE D'UNE DEMANDE DU PRESCRIPTEUR?



Depuis l'entrée en vigueur des projets de loi 41 et 31, vous pouvez notamment amorcer, modifier, cesser et substituer une thérapie médicamenteuse. Ces activités peuvent être réalisées de manière autonome ou à la demande du prescripteur. Voici quelques précisions.

DE MANIÈRE AUTONOME

À la suite de votre évaluation, et dans l'objectif de répondre aux besoins du patient, vous pouvez réaliser les activités suivantes de manière autonome.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE	DANS QUEL CONTEXTE	BON À SAVOIR
Amorcer une thérapie	<p>Pour une condition prévue aux règlements, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Lors d'un nouvel épisode d'une condition ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic et d'un traitement; – Pour la vaccination; – Pour le traitement de l'herpès zoster (zona), l'influenza ou le coronavirus; – Pour une condition en autosoins. 	Vous ne pouvez pas amorcer une thérapie impliquant des substances désignées ¹ .
Ajuster, modifier² ou cesser une thérapie	<ul style="list-style-type: none"> – Pour assurer la sécurité du patient; – Pour assurer l'efficacité de la thérapie, selon des cibles thérapeutiques reconnues. 	Vous pouvez ajuster, modifier ou cesser tous types de médicaments incluant les substances désignées ³ .
Substituer au médicament prescrit un autre médicament	<p>Vous pouvez substituer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Un médicament pour un autre ayant la même dénomination commune; <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dans un contexte de substitution thérapeutique pour les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une rupture d'approvisionnement; ▶ Un problème lié à l'administration d'un médicament; ▶ En cas de risque pour la sécurité du patient et lorsqu'il n'est pas possible de joindre le prescripteur dans un temps utile; ▶ Lors du retrait d'un médicament du marché ou lorsque le retrait est prévu ou le sera dans les trois prochains mois; ▶ Lorsqu'un médicament est non disponible au formulaire de l'établissement de santé. 	La substitution thérapeutique vous permet de choisir un médicament dont le principe actif est différent. Ce type de substitution n'est pas autorisée pour les substances désignées.

¹ Un stupéfiant, une drogue contrôlée ou une substance ciblée.

² Vous pouvez modifier la forme, la posologie, la concentration, la dose, la voie d'administration, la durée de traitement et la quantité prescrite.

³ Consultez cette question de pratique portant sur la modification d'une thérapie médicamenteuse d'une substance désignée : <https://www.opq.org/pratique-professionnelle/questions-de-pratique/puis-je-modifier-une-therapie-medicamenteuse-de-substances-designees>

À LA DEMANDE DU PRESCRIPTEUR

À la suite de votre évaluation, et dans l'objectif de répondre aux besoins du patient, vous pouvez amorcer, modifier ou cesser une thérapie à la demande d'un prescripteur ou d'un groupe de prescripteurs. Voici les différentes situations concernées.

TYPE DE DEMANDE	DÉTAILS	BON À SAVOIR
Selon une ordonnance individuelle	Établie par un prescripteur pour un patient spécifique. <ul style="list-style-type: none"> – Vous pouvez amorcer ou modifier une thérapie; – Suivre le cadre et les recommandations prévus dans l'ordonnance. 	Vous ne pouvez pas amorcer une thérapie impliquant des substances désignées.
Selon une ordonnance collective	Établie par un prescripteur ou un groupe de prescripteurs visant une population ou un groupe de patients. <ul style="list-style-type: none"> – Vous pouvez amorcer ou modifier une thérapie; – Suivre le cadre et les recommandations prévus dans l'ordonnance. 	Les conditions déjà prévues par règlement vous permettant d'amorcer un traitement ne devraient pas faire l'objet d'une ordonnance collective. Vous ne pouvez pas amorcer une thérapie impliquant des substances désignées.
À la suite d'une demande de consultation	Le prescripteur peut solliciter votre avis sur certains aspects de la thérapie médicamenteuse d'un patient comme pour l'atteinte d'une cible thérapeutique, le choix d'une molécule appropriée, la gestion d'effets indésirables, etc. Vos recommandations pourront être mises en application après une discussion avec le prescripteur demandeur, ou, s'il l'avait exprimé initialement dans sa demande, appliquées sans discussion. <ul style="list-style-type: none"> – Dans ce contexte, vous pouvez amorcer, ajuster ou cesser une thérapie, en autant que le prescripteur demandeur soit lui-même autorisé à la prescrire. 	Vous devez communiquer au prescripteur les informations pertinentes, par écrit, selon les modalités convenues. Vous ne pouvez pas amorcer une thérapie impliquant des substances désignées.
Dans le cadre d'une entente de pratique avancée en partenariat	Pour un groupe de patients pour lequel vous offrez des soins et partagez le même dossier patient, selon un cadre prédéterminé dans une entente. <ul style="list-style-type: none"> – Dans ce contexte, vous pouvez amorcer, ajuster ou cesser une thérapie. 	Le dossier patient doit être partagé entre les professionnels signataires de l'entente.

Que vous agissiez de manière autonome ou à la demande d'un prescripteur, votre décision doit être justifiée et vous devez établir un plan de match, consigné au dossier du patient. Ce plan devra contenir les suivis à effectuer et les renseignements pertinents pour l'appliquer.

Les honoraires professionnels ne sont pas encadrés par les règlements sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un pharmacien. Pour connaître les situations pour lesquelles des honoraires professionnels sont prévus, veuillez communiquer avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires. ◀

DES OUTILS À VOTRE DISPOSITION : CONSULTEZ-LES !

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter les deux guides suivants disponibles sur notre site Web :

- Guide d'exercice – Les activités professionnelles du pharmacien
- Guide d'exercice – La substitution d'un médicament

De plus, en utilisant des mots clés (ex. : amorcer, ajuster, modifier, cesser, substituer) dans le moteur de recherche de la section « **Questions de pratique** » du site Web de l'Ordre, vous y trouverez plusieurs renseignements complémentaires.



Rendez-vous également sur cette page de notre site pour visionner des capsules vidéo présentant des exemples de cas cliniques, notamment dans le cadre d'une demande de consultation et d'une entente de pratique avancée en partenariat.

<https://www.opq.org/nouvelles-activites/pharmaciens>



Des réponses à vos questions en quelques clics

Vous désirez valider certains renseignements ou encore savoir comment procéder dans diverses situations ? Visitez notre foire aux questions sur la pratique professionnelle.



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

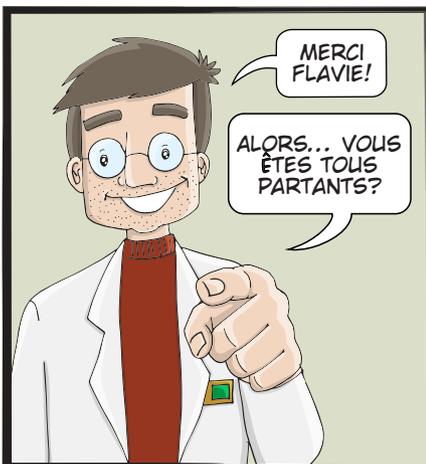
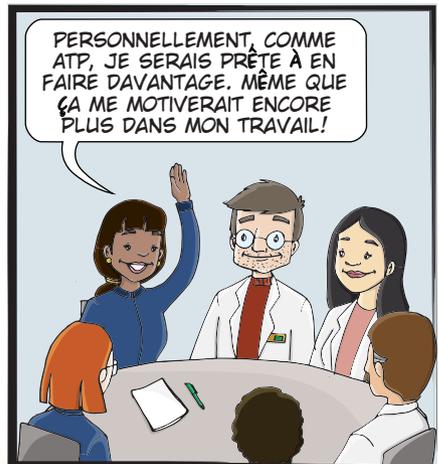
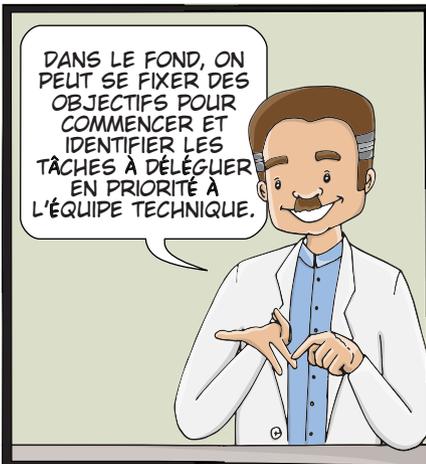
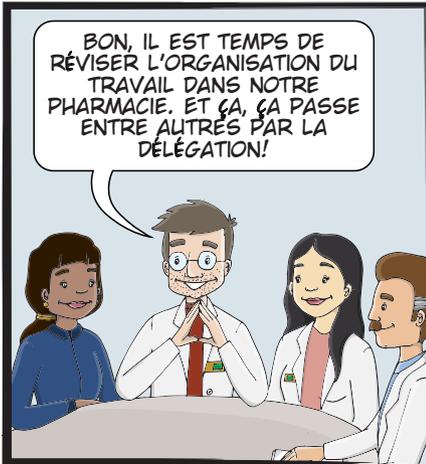
Deux façons simples d'accéder à l'information

- 1 En cliquant sur une thématique (projet de loi 31, ordonnances, organisation du travail, etc.)
- 2 En cherchant via le moteur de recherche

Disponible au **opq.org**

Pratique professionnelle > Questions de pratique

LE PETIT MONDE DE CLÉMENT



Consultez dès maintenant notre guide d'exercice sur la délégation en pharmacie disponible sur le site Web de l'Ordre!

NANOPROGRAMMES

OFFERTS PAR LE BUREAU DE FORMATION CONTINUE PROFESSIONNELLE
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Situés à la frontière des programmes crédités réguliers et de l'offre de formation continue, les nanoprogrammes constituent une offre de formation flexible adaptée à vos besoins et qui allient formation, réseautage et collaboration avec des experts afin de bonifier votre pratique.

La réussite d'un nanoprogramme conduit à une certification sanctionnée par l'Université Laval. Chaque nanopro-

gramme offert par la Faculté de pharmacie peut mener à une reconnaissance de deux (2) crédits universitaires de 2^e cycle admissibles* à la formation continue obligatoire de l'Ordre des pharmaciens du Québec (30 heures éligibles par nanoprogramme).

Inscriptions en cours!

**À l'exception du nanoprogramme 3 en gériatrie.*



**NOUVEAU MODULE
SUR LES TROUBLES ANXIEUX!**

Les soins pharmaceutiques axés sur le rétablissement en santé mentale

Du 3 octobre 2022 au 31 mars 2023



**DEUX NOUVEAUX
NANOPROGRAMMES!**

Protéger la santé des aînés: l'objectif de l'expert en pharmacothérapie

Nanoprogramme 1: Du 10 octobre 2022 au 3 mars 2023

Nanoprogramme 2: Du 6 mars 2023 au 16 juin 2023

Nanoprogramme 3: Dates personnalisées selon vos besoins



Santé numérique: de la télésanté aux thérapies numériques

Du 9 janvier 2023 au 2 juin 2023



Les soins pharmaceutiques en cardiologie: soyez au cœur de l'action!

Du 9 janvier 2023 au 7 juin 2023

Apprenez-en davantage sur les différentes formations et inscrivez-vous dès maintenant!

www.pha.ulaval.ca/formation-continue/nanoprogrammes

Faculté de pharmacie
Bureau de formation continue
professionnelle



UNIVERSITÉ
LAVAL

DANS LES MÉDIAS

QUAND LE TÉLÉPHONE NE FINIT PLUS DE SONNER

Par **Julie Villeneuve**, directrice des communications
et des relations avec les membres et le public

Tous les spécialistes en relations publiques vous le diront : les astres doivent être correctement alignés pour réussir à obtenir une couverture médiatique. D'abord, il faut un sujet d'intérêt pour le public. Ensuite, il doit être présenté de façon intéressante pour les médias. Et pour terminer, il faut le diffuser au bon moment. Le fameux *timing*...

C'est ce qui est arrivé au début de l'été, lorsque l'Ordre a décidé de publier sur l'augmentation du nombre de pharmaciens au Québec. Afin de susciter un intérêt, nous avons mis en relief une situation étonnante : le Québec n'a jamais compté autant de pharmaciens et pourtant, nous vivons actuellement une pénurie.

Puisque rien n'est jamais acquis en relations médias, nous avons d'abord approché un journaliste spécialisé en santé, M. Harold Gagné, pour savoir s'il était intéressé par la nouvelle. La réponse a été positive, ce qui nous a valu un reportage à TVA, qui a permis notamment de faire connaître la réalité de votre travail. Un grand merci à la pharmacienne Véronique Magnan et à son équipe d'avoir participé à l'initiative!

Le lendemain matin, le communiqué sur le sujet a été mis en ligne sur le fil de presse, et c'est à ce moment que le téléphone s'est mis à sonner! Des journalistes et recherchistes de partout au Québec ont voulu en savoir plus sur le sujet et comprendre ce qui expliquait cette contradiction. L'intérêt des médias régionaux, particulièrement ceux qui vivent une perte de pharmaciens, s'est immédiatement fait sentir. En Estrie et en Abitibi notamment, les médias se sont déplacés dans des pharmacies communautaires où les heures ont dû être réduites.

Les nombreuses entrevues réalisées par le président de l'Ordre, Bertrand Bolduc, et également par Patrick Boudreault, directeur de la qualité





de l'exercice et des relations partenaires, ont permis de parler du nouveau rôle des pharmaciens et d'expliquer pourquoi la demande pour leurs services est toujours plus forte. Ces entrevues ont également permis de rappeler quelques conseils à la population : renouveler les médicaments en ligne 24 h à l'avance, planifier les déplacements en pharmacie et prévoir le temps requis pour obtenir les services. La pharmacie de type «restauration rapide» est définitivement révolue!

En somme, si les astres ont été bien alignés au début de l'été, c'est pour un ensemble de raisons : bon sujet, bien présenté, bon moment. Mais c'est aussi parce que la pharmacie touche chaque Québécois dans son quotidien : même ceux qui prennent peu de médicaments ont recours à vos soins et services. Vous êtes devenus incontournables pour la population, jeune, moins jeune, en santé ou non.

Souhaitons que notre message soit entendu. Des actions doivent être entreprises par nos élus pour éviter des bris de services dans les pharmacies du Québec, tant en secteur hospitalier que communautaire. L'augmentation du nombre de places dans les facultés et dans le programme de Qualification en pharmacie doit être envisagée rapidement. Les besoins de la population évoluent : le nombre de pharmaciens doit aller dans le même sens. ◀

UNE PRATIQUE NON TRADITIONNELLE

PHILIPPE CHARTRAND, pharmacien
entrepreneur en technologie de l'information



C'est le moins qu'on puisse dire, Philippe Chartrand est plein d'ambition. Pharmacien de cœur d'abord et entrepreneur de passion ensuite, son activité professionnelle s'oriente aujourd'hui vers l'implantation à grande échelle d'une application informatique destinée à améliorer le triage des consultations et des suivis des pharmaciens au Québec.

Lire la suite sur notre site Web : https://bit.ly/portrait_PC

Centre de formation continue
universitaire en soins
et sciences pharmaceutiques



Votre portail de formation pour améliorer
vos compétences professionnelles.

FOCUS



Vos heures à portée de main

Suivez 2 types d'activités admissibles pour remplir
vos obligations en matière de formation continue.

Accédez à des connaissances d'avant-garde et une
docuthèque exclusive aux membres.

Visitez le catalogue.focus.umontreal.ca
et trouvez votre formation.

flexibilité

heures
admissibles

formations
axées sur votre
réalité

Faculté de pharmacie

Université 
de Montréal et du monde.